



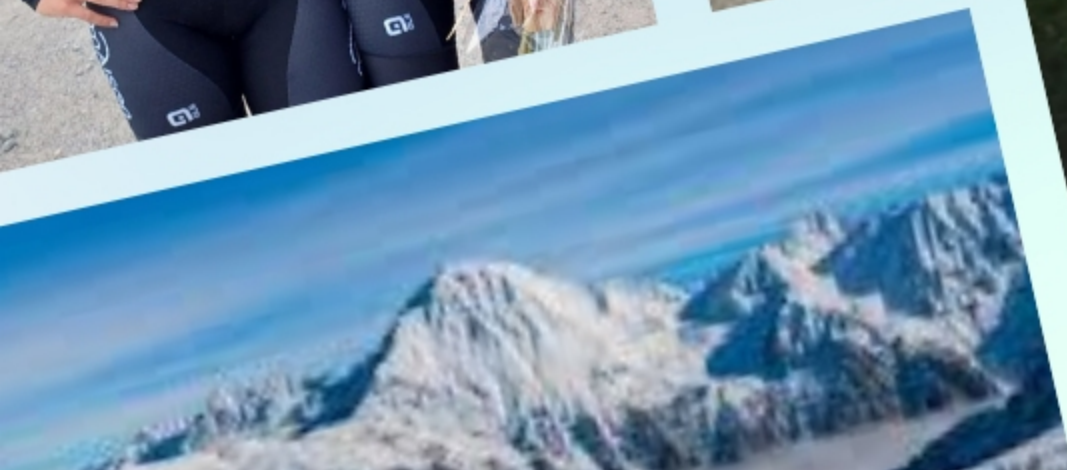
2026
ROUTE - ELITES



Dossier Course

CHAMPIONNATS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ALLEVARD (38)



SOMMAIRE

Page 2 - Règlement

Page 4 - Programme

Page 5 - Le lieu d'organisation

Page 7 - Parcours

Page 9 - Déviation DS

Page 10 - Organisation

Page 11 - Hébergements

Page 12 - Partenaires

Règlement

Article 1 – Organisation

Le 5ème GP d'Alleverd – La Chapelle du Bard est organisé par le Grenoble Métropole Cyclisme 38 – Eybens Formation (GMC38-EF), Le Vélodrome, Avenue des Maquis de l'Oisans 38320 Eybens, sous le règlement de la Fédération Française de cyclisme. Il se disputera le dimanche 07 Juin 2026 et sera support des Championnats Auvergne-Rhône-Alpes Elites Femmes et Hommes.

Article 2 – Type de l'épreuve

Les 2 épreuves (Femmes et Hommes) sont organisées sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), inscrites au calendrier régional et ouvertes aux catégories Elite, Open 1 (pour les Hommes) et Elite, Open 1-2-3 et Access (pour les Femmes). Les règlements de la FFC et les pénalités prévues par les dits règlements sont les seuls applicables. La réglementation antidopage prévue par le Code du sport y est applicable. Les opérations antidopage se dérouleront à la Salle Veyton à la Mairie, 3 Place de Verdun, 38580 Alleverd.

Article 3 – Championnats

Lors de l'épreuve Femme, les titres de Championnes Auvergne-Rhône-Alpes ci-dessous seront décernés :

- Vainqueur scratch : Titre Elite
- Première U19 : Titre U19

En cas de victoire scratch d'une athlète U19, elle se verra remettre les titres Elites et U19.

Lors de l'épreuve Homme, un unique titre Elite sera décerné au vainqueur scratch.

Article 4 – Participation

Les engagements se font via la plate-forme Espace Club de la Fédération Française de cyclisme. Les épreuves sont ouvertes uniquement aux licenciés de nationalité française de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 – Permanences

Les permanences de départ se tiendront le dimanche 07 Juin 2026, Salle de l'Epinette, 15 rue de la Mirande à Alleverd.

- Femmes : 7h à 7h50
- Hommes : 11h30 à 12h45

Article 6 – Réunions DS

Les réunions des directeurs sportifs se tiendront le dimanche 07 Juin 2026, Salle de l'Epinette, 15 rue de la Mirande à Alleverd.

- Femmes : 8h
- Hommes : 13h



Règlement

Article 7 - Assistance

Les deux épreuves disputées sont régionales, disputées à titre individuel. À ce titre et pour rappel, le changement de matériel entre coureurs est interdit et entraîne la mise hors course immédiate. Les véhicules suiveurs sont autorisés, sous réserve de l'autorisation du comité régional et du jury des arbitres, à condition d'être enregistré à la permanence et pour les équipes présentant au minimum 5 coureurs. Seuls les véhicules autorisés peuvent suivre à l'échelon course (ordre défini lors de la réunion DS). L'organisation mettra à disposition des coureurs des 2 épreuves, 2 véhicules « Neutre » qui pourront assurer le dépannage des individuels ou des équipes incomplètes (véhicule du CD38 et du GMC38-EF).

=> Les 3 premières équipes du tirage au sort fourniront des roues à la voiture qui se situera à l'avant, les équipes tirées de 4 à 6 fourniront des roues à la voiture qui se situera à l'arrière.

Article 8 - RADIO TOUR

Les liaisons radio seront assurées par l'association Média Moto Sécurité.

Fréquence d'émission : 157.550 MHZ.

Article 9 - Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée, en tenue :

- 3 premières scratch Femme
- 3 premières U19 Femme
- 3 premiers scratch Homme

Article 10 - Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays. Le lieu de Contrôle sera le suivant : Salle Veyton à la Mairie, 3 Place de Verdun, 38580 Allevard.

Article 11 - Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des arbitres désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement de la FFC.

Article 12 - Service Médical

L'épreuve disposera d'un service médical, composé d'une équipe de secouriste et d'un médecin, assurant gratuitement les soins en course. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course).

Programme

EPREUVE FEMMES

7h-7h50 : Permanence

8h : Réunion des directeurs sportifs

9h : Départ

Vers 11h45 : Arrivée

15min après l'arrivée : Cérémonie Protocolaire

EPREUVE HOMMES

11h30-12h45 : Permanence

13h : Réunion des directeurs sportifs

14h : Départ

Vers 17h30 : Arrivée

15min après l'arrivée : Cérémonie Protocolaire



Le lieu d'organisation :

ALLEVARD

Salle l'Épinette 15 rue de la Mirande, 38580 Allevard

- Permanences
- Réunion DS
- Cérémonie protocolaire en cas de pluie

Lac de la Mirande, 12 Rue de la Mirande, 38580 Allevard

- Départ/Arrivée
- Cérémonie protocolaire
- Buvette
- Village partenaires

Parkings

- Lac de la Mirande
- Contre allée de Z.A de la Mirande
- Gymnase, Piscine et City Stade
- Collège

Salle Veyton à la Mairie, 3 Place de Verdun, 38580 Allevard

=> à 1,5km du circuit

- Contrôle anti-dopage



LE PARCOURS

Le circuit proposé est long de 7,76km pour un dénivelé positif de 90m.

Le départ se trouve au niveau du parking du Lac de la Mirande sur la commune d'Alleverd, sur la D525. Il emprunte ensuite la D209 en direction de La Chapelle du Bard, une partie montante. Ce village est traversé avant de prendre la D209a, une descente rapide et sinueuse. Le retour jusqu'à l'arrivée se fait sur la D525, la route est alors large et en faux plat montant jusqu'à la ligne.

Une zone de ravitaillement est située sur le début de la D209, accessible facilement à pieds depuis la zone de départ par le chemin de l'épinette.

Une zone de délestage suit la zone de ravitaillement.

FEMMES => 12 tours pour 93,12km et 920m de D+

HOMMES => 20 tours pour 155,2km et 1600m de D+





OPENRUNNER

PARCOURS N°22645278

[HTTPS://WWW.OPENRUNNER.COM/ROUTE-DETAILS/22645278](https://www.openrunner.com/route-details/22645278)



Déviation des Directeurs Sportifs

La ligne d'arrivée étant située avant les accès aux parkings et n'ayant pas de route possible afin d'installer une dérivation, il sera demandé aux directeurs sportifs d'entrer sur un parking dédié à 400m de la ligne.

Ce dernier sera interdit de stationnement aux équipes afin qu'il reste libre pour un accès fluide aux directeurs sportifs lors de l'arrivée.

Les DS pourront emprunter le parcours et franchir la ligne dès que le feu vert sera donné.



Organisation

Directeur de course :

Axel CHATAIN,
06 98 75 68 04, axel.chatain.gmc38@gmail.com

Président du GMC38-EF :

Cédric Noël,
06 63 62 00 56, mobile.noelcedric@gmail.com

Responsables sécurité :

Sébastien ORLHAC et Laurent LAMBERT

Médecin et responsable secours :

Jean Ponard, 06 80 01 73 99

Collège des arbitres

Président du Jury : Patrice PION
Arbitre 1 : Karine SELIN
Arbitre 2 : Damien CLONIET
Arbitre Moto 1 : Lauranne SEVOZ
Arbitre Moto 2 : Céline FURLANO
Juge à l'arrivée : Elodie SELIN

Speaker Officiel :

Patrick VACLE

Secouristes :

Association Comité Français de secourisme de l'Isère

Motos sécurités / Radios

Association Média Motos Sécurités

Informatique / Chronométrage

Race and Co' (Comité Auvergne-Rhône-Alpes FFC)

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS LES PLUS PROCHES



Hôpital Michallon - CHU Grenoble Alpes
Bd de la Chantourne, 38700 La Tronche

Médipole de Savoie
300 avenue des Massettes 73190 Challes-les-Eaux

Hébergements

Notre partenaire Terre de France vous propose une réduction de **10%** à valoir dans ses établissements du SPLENDID et des SILENES à Allevard.

Valable du 30/05 et le 12/06/2026 inclus avec le code **CYCLO**



Terres de France

Appart'Hôtels & Résidences Nature

Liste d'hébergements à proximité du parcours

- Appart'Hotel le Splendid (partenaire)
- Résidence Les Silènes (partenaire)
- Hôtel Source du Parc (partenaire)
- Gîte de l'Épinette (partenaire)
- Gîte Au Coucher de Chartreuse - Le Cheylas
- Hôtel Les Alpes
- Camping Clair Matin
- Ideal Camping

Nombreux gîtes, chambres d'hôtes, airbnb, etc... sur le secteur.

Partenaires

Carrefour
contact



 88 rte de Montouvard
38580 ALLEVARD
☎ 04 76 45 83 49

Ouvert de 8h à 20h - Dimanche de 8h à 13h

La
**maison
alpine**
CHAUSSURE
SPORT
ATELIER

Allevard Optique



DEPUIS
2005



Domaine
des
Crocs Blancs

ÉPINETTE
A L L E V A R D



THERMES
D'ALLEVARD
ALPES - BELLEDONNE



Allevard
LES - BAINS

